

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 14

Artikel: Non aux dimanches sans! Quand on se trompe de solution
Autor: Weibel, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

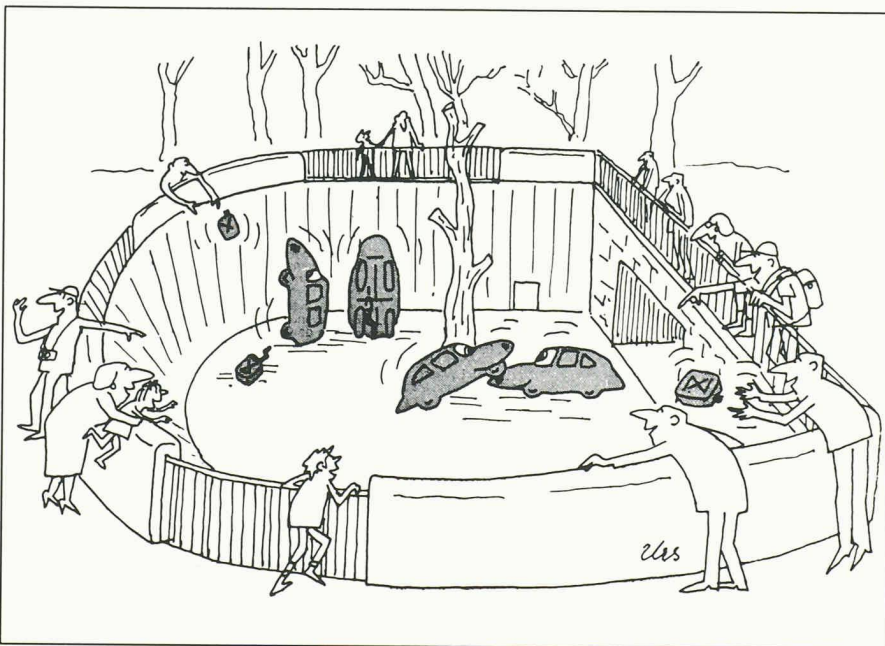
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Non aux dimanches sans! Quand on se trompe de solution

par Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef

Ce qui est extrême est indifférent, certes. Mais lorsqu'un conseiller d'Etat se laisse aller en public à des déclarations aussi catégoriques dans la forme que légères dans le fond, il est difficile de l'ignorer. Prônant douze dimanches sans voitures comme remède à la mort des forêts, annonçant des plans d'évacuation de vallées alpines, le conseiller exécutif bernois Benjamin Hofstetter a quitté le domaine de la nécessaire crédibilité d'un magistrat. Mal inspiré ou mal conseillé? Il a certainement fait tort à la cause qu'il semblait vouloir défendre.

Il m'a semblé que de tels propos ne devaient pas rester sans réponse. Que le quotidien 24 Heures, de Lausanne, soit remercié de nous avoir autorisés à reproduire ici mon texte publié dans la rubrique «Parti pris» de son édition du 6 juin dernier, sous le titre «Lettre ouverte à M. Benjamin Hofstetter, conseiller exécutif bernois».



Dessin : Urs (reproduit avec l'aimable autorisation de son auteur et de la rédaction de 24 Heures).

Monsieur le Conseiller exécutif,

Le 12 mai dernier, vous vous êtes fait le porte-parole du Grand Conseil bernois pour défendre l'introduction de 12 dimanches par an sans voitures dans notre pays. Vos propos, relatés par la presse ou que vous avez tenus au micro de la Radio romande, sont l'expression d'un mode de pensée fallacieux, égoïste et arrogant.

Arguments fallacieux

Depuis une quinzaine d'années, je m'emploie à titre privé et professionnel à la promotion des transports publics et d'un usage rationnel de l'automobile. Ma voiture reste inutilisée plus de 12 dimanches par an. C'est dire que je n'appartiens en aucune manière au lobby automobile. J'ai toutefois ressenti un profond malaise à vous entendre évoquer la vision effrayante d'une prochaine évacuation de régions de montagne, à cause de la dis-

parition des forêts tutélaires, et la mettre en relation avec 12 dimanches sans voitures, présentés comme salvateurs pour ces forêts. Comment ne pas voir dans cette interdiction une mesure symbolique seulement, surtout propre à accréditer l'idée que les atteintes aux forêts seraient supprimées grâce à elle?

Le principe du bouc émissaire ne saurait guider une politique cohérente et efficace de protection de l'environnement. Le temps des excès idéologiques est passé, si l'on veut convaincre nos concitoyens. N'avez-vous pas de meilleures idées à proposer?

La modération de la circulation automobile est un impératif d'importance nationale, dont vous sapez la crédibilité par votre démarche simpliste.

Arguments égoïstes

Vouloir interdire les automobiles durant 12 dimanches est une idée de nantis, préservant le confort des nantis.

Nos lecteurs savent que nous défendons inlassablement depuis longtemps dans ces colonnes le développement de transports publics rapides et confortables comme étant le meilleur moyen de limiter l'utilisation des véhicules individuels. L'amélioration des communications et l'instauration d'abonnements avantageux le démontrent ces derniers temps de façon spectaculaire.

Le transfert du transport privé aux transports collectifs ne se fera pas à coups d'interdictions; depuis quelques années, il a été favorisé par une attitude plus constructive de la part des grandes associations des usagers de la route, amorcée dans le cadre de la CGST. Le principe de la complémentarité des moyens de transport semblait acquis de part et d'autre. Inutile de dire à quel point des prises de position aussi intempestives que celle de M. Hofstetter viennent jeter de l'huile sur un feu qu'on pensait avoir réussi à contrôler, dans l'intérêt général.

Les propos du magistrat bernois font peu de cas du potentiel technique de notre pays et de ses capacités à proposer des solutions propres à lutter contre la pollution inhérente aux combustibles fossiles. La Suisse a adopté des prescriptions parmi les plus sévères en ce qui concerne l'automobile: doute-t-on de leur efficacité en promouvant des interdictions de circuler?

Point n'est besoin d'énumérer toutes les conséquences négatives - essentiellement économiques et fort inégalement réparties - de 12 dimanches sans voitures. Toutefois, l'approche du problème préconisée par M. Hofstetter (et pas seulement par lui) comporte encore bien d'autres aspects inhérents à l'aspect confédéral de notre démocratie, peu engageants tant pour le citoyen et le pays que pour l'ensemble des professions techniques, visées au premier chef.

Tant Zurich, où elle est née, que Berne, qui vient aujourd'hui à la rescousse, sont des agglomérations équipées d'un réseau très dense de transports publics, qu'elles ont pu s'offrir pour une part non négligeable aux frais de l'ensemble du pays, grâce à une hégémonie économique croissante, pour l'une, et au statut de Ville fédérale, pour l'autre. C'est dire que les habitants de ces régions disposent d'une infrastructure leur permettant bien plus facilement de se déplacer sans voitures pour leurs loisirs que ce n'est le cas pour ceux des régions périphériques, moins favorisées par la prospérité.

Dans la région lémanique, où la densité moyenne de la population est relativement élevée, les transports publics sont sans conteste handicapés par la dispersion de l'habitat: 55% de la population vaudoise habite des communes de moins de 5000 habitants. Les dimanches sans voitures y seraient nettement plus sédentaires qu'entre Berne, Bienne, Thoun et Berthoud, ou que dans le Triangle d'or... Vous avez beau jeu, Monsieur le Conseiller exécutif, de prétendre que l'argument de la liberté personnelle ne résiste pas à un examen sérieux, tant qu'est largement préservée la vôtre et celle d'une bonne partie de vos administrés et électeurs!

Arguments arrogants

Comment les Bernois, et plus particulièrement leur Parlement et leur gouvernement, osent-ils vouloir imposer leurs options à l'ensemble du pays? Oublient-ils que c'est de ce canton que vient le gros des signatures visant à faire capoter le projet national Rail 2000, au nom de considérations très locales? N'est-ce pas le Gouvernement bernois qui refuse la centrale nucléaire de Graben, mais signe des contrats de fourniture de courant, évidemment d'origine nucléaire, avec EDF, perdant ainsi toute crédibilité dans le domaine de l'environnement?

Du reste, le reflet des débats du Grand Conseil bernois donné par l'ATS situe bien la mesquinerie de la discussion: on y parle du tourisme - bernois, bien sûr - qui n'aurait pas trop à souffrir, et des auberges - bernoises, bien sûr - qui réalisent leur chiffre d'affaires en fin de semaine. Et dire qu'on y évoquait un pro-

jet touchant toute la Suisse: les Confédérés et leur point de vue étaient cruellement absents des préoccupations! On se souviendra assez tôt d'eux à Berne lorsqu'il faudra s'opposer à la décentralisation de l'administration fédérale...

C'est d'une facilité pitoyable que de balayer les arguments en disant, par exemple: «Les régions vouées au tourisme doivent faire preuve d'imagination.» Où est la vôtre, d'imagination, si vous prétendez résoudre les problèmes par de seules interdictions, dans un pays qui se targue d'être le berceau de la liberté et de devoir notamment sa prospérité à l'ingéniosité de ses cerveaux? L'utilisation des combustibles fossiles cause l'atteinte la plus grave à l'ensemble de la nature, pas seulement à la forêt. A part les 12 dimanches sans voitures, mesure pathétiquement ponctuelle et inefficace, qu'avez-vous à proposer, Monsieur le Conseiller exécutif, pour restreindre sensiblement la consommation de pétrole? Que comptez-vous

substituer aux hydrocarbures et à l'électricité?

Peut-être le catalogue imposé l'hiver dernier à la Roumanie par M. Ceausescu vous inspirera-t-il:

- température maximale des locaux (y compris les habitations) limitée l'hiver à 14 degrés;
- interdiction d'allumer plus d'une ampoule électrique (puissance maximale: 15 W) à la fois;
- interdiction d'utiliser des aspirateurs électriques;
- interdiction générale de la circulation automobile privée (nous y voilà!), entre autres.

Je me demande si c'est là l'image dont vous rêvez pour la Suisse de demain. En tout état de cause, elle ne serait, hélas! pas faite pour combler le fossé idéologique entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, ce que je déplorerais profondément.

Jean-Pierre Weibel

Actualité

Les allergies

Depuis deux ans, le débat sur la santé et l'environnement porte, plus souvent qu'auparavant, sur un sujet relativement peu traité jusqu'ici, mais combien «brûlant», celui des allergies. Brûlant il est devenu, surtout parce que les médias grand public, mais aussi une partie de la presse spécialisée font état d'une progression rapide, voire explosive des affections allergiques, définies comme les maladies de l'environnement N° 1. En réalité, on est plutôt dans le vague quant à la gravité réelle de la situation.

Les substances allergènes d'origine industrielle

S'il est certain que les allergies entraînent de multiples affections, il est toutefois douteux qu'elles soient devenues nettement plus fréquentes au cours de ces dernières décennies.

Tout d'abord, si l'on considère les allergies de type instantané, tels les rhumes, l'asthme et l'urticaire, il faut écarter de la statistique la grande partie des sujets chez qui elles apparaissent en présence de certains produits naturels tels que pollens, lait ou mollusques. Il n'en reste pas moins de nombreux allergènes d'origine industrielle. Nous devons en effet à l'industrie chimique non seulement des médicaments modernes mais aussi de nombreux additifs alimentaires et produits de ménage. Dans la plupart des cas, les allergies provoquées par ces substances peuvent se traduire par des crises d'urticaire chroniques; en revanche, elles donnent plus rarement lieu à des asthmes et encore moins à des rhumes.

Il en va de même des allergies de type tardif, qui englobent principalement l'eczéma de contact, et dans lesquelles le facteur héréditaire ne joue apparemment pas un grand rôle. Mais là aussi, ce sont souvent des substances naturelles qui engendrent ce type d'allergopathie: en Amérique du Nord par exemple, on estime qu'entre 50 et 70% de la population adulte présente une allergie de contact à l'égard de certains types de végétaux comme le sumac vénéneux, pour ne citer que lui. Si l'on considère le secteur industriel au sens large, on y trouve incontestablement des allergènes fort répandus. Mais il s'agit surtout de produits industriels tels que le caoutchouc et les métaux, tout particulièrement le nickel, ainsi que le chrome et sans doute le cobalt.

Dans toutes les statistiques en vue d'établir des listes des allergènes les plus répandus, les autres allergènes, au nombre desquels figurent aussi des produits d'origine naturelle comme l'essence de térébenthine (colophane) ou des plantes (chrysanthèmes, primevères), se situent bien au-dessous de ces métaux. Loin derrière également viennent les médicaments, ainsi que les produits pour soins corporels et les produits chimiques de ménage.

Même observation en ce qui concerne les eczemas d'origine professionnelle. Là, les métaux arrivent également en tête; il s'agit en particulier du chrome, qui entre dans la composition de certains ciments et provoque l'eczéma des maçons, ainsi que du nickel, dont souffrent spécialement les femmes qui exercent le métier de coiffeuse ou encore des professions médicales.

En ce qui concerne l'allergie au nickel, qui entraîne des eczemas bien plus répandus chez les femmes que chez les hommes, il y a diverses possibilités de l'éviter. Cette allergie provient surtout du fait que les femmes sont généralement plus que les hommes en contact avec ce métal. Cela commence souvent dès leur adolescence avec le port de boucles d'oreilles, de toutes sortes de bijoux ou de colliers en métal à la mode, sans oublier les boutons de nickel des «jeans», puis, plus tard, les montures de lunettes en nickel, le contact de la plonge d'évier en chrome-nickel, etc.

On constate donc que l'allergisation suppose un contact épidermique assez prolongé et/ou intense.

Il importe aussi d'observer que la sensibilisation à l'eczéma survient très facilement sur un épiderme endommagé. Ainsi, par exemple, on observe très souvent l'apparition d'eczemas à la suite d'un contact de la peau avec des agents de conservation contenus dans des pommades appliquées sur une brûlure ou un hématome. Certains facteurs propices sont donc nécessaires au déclenchement d'une réponse allergique. Il arrive aussi, dès lors, qu'après une première sensibilisation, la moindre quantité de produit eczémagène suffise à relancer le processus. On a ainsi constaté que, dans de nombreux cas d'allergies dues à l'application d'une pommade, l'utilisation ultérieure de produits cosmétiques contenant les mêmes agents conservateurs que la préparation médicale provoque de nouvelles poussées d'eczéma.

Si le contact prolongé et/ou intense avec la peau est un facteur important d'eczémagénèse par des produits naturels ou synthétiques, il faut évidemment aussi que l'agent actif possède certaines propriétés physiques et chi-

miques pour être un allergène. Ainsi, par exemple, il doit être suffisamment soluble pour pénétrer dans les cellules de l'épiderme. Du sable ou de l'argile, par exemple, ne peuvent provoquer d'eczéma. Il doit également avoir un certain pouvoir réactif, ce qui explique que des produits chimiquement inertes comme le sel de cuisine ou la paraffine ne déclenchent pas d'eczéma eux non plus. La connaissance des propriétés physiques et chimiques de ces agents irritants permet d'établir certains pronostics sur d'éventuelles allergies, ou encore de modifier la composition moléculaire de certaines substances afin de les rendre moins allergogènes. Toutefois, une certaine réactivité chimique est indispensable pour obtenir certains effets désirés, de sorte qu'on trouve parfois des allergènes assez puissants parmi les agents conservateurs ou encore, par exemple, dans les activateurs de vulcanisation entrant dans la composition d'articles en caoutchouc. Malgré cela, on est en droit d'affirmer que l'immense majorité des produits chimiques conçus pour avoir des effets sur l'homme ou capables d'en provoquer ont un pouvoir de sensibilisation si faible que, dans les causes d'allergies, ils se classent loin derrière de multiples substances naturelles, certains objets métalliques ou articles en caoutchouc. Toutefois, il existe certainement le moyen d'analyser plus efficacement et plus tôt la fiabilité de nouveaux produits. Ainsi au cours de ces dernières années, on a pu observer ici et là que de telles substances critiques, par exemple des produits antiseptiques contenus dans certains savons, pouvaient provoquer à l'occasion de petites «épidémies» d'allergies qui auraient pu être évitées grâce à un examen préalable plus attentif.

(Infochimie)